

Le Mont-Royal doit demeurer un bien commun

J'interviens à la fois en tant que professeure et en tant que résidente de l'Île de Montréal pour défendre le caractère de « bien commun » de ce joyau naturel et culturel qu'est le Mont-Royal. Comment peut-on accepter qu'une décision aussi majeure – celle d'en vendre une portion à un promoteur immobilier – soit prise sans que toute la population ait voix au chapitre.

Le projet de vente du 1420 Mont-Royal par l'Université de Montréal n'est pas banal : une telle transaction, qui vise l'installation de luxueuses unités de condos, marquerait un précédent et annoncerait que la conquête et l'appropriation du Mont-Royal est désormais possible pour quiconque est prêt à monnayer cette acquisition. Qu'est-ce que la population retirerait d'un changement de vocation du site? Qu'avons-nous à gagner de cet investissement que certains sont prêts à faire pour la jouissance de quelques-uns? La privatisation progressive du Mont-Royal ne représente pas autre chose qu'une immense perte collective.

Comme professeure, je suis tout particulièrement soucieuse du message qui serait ainsi transmis concernant la valeur de l'éducation supérieure. Comment se fait-il que la plus grande université francophone d'Amérique en vienne ainsi à vouloir se délester d'un bâtiment qui lui permettrait pourtant de répondre à un pressant manque d'espaces pour l'enseignement et pour d'autres activités universitaires? L'Université de Montréal doit être rappelée à ses responsabilités institutionnelles et, au besoin, être appuyée dans sa démarche.

Comme universitaire et aussi comme citoyenne, je souhaite joindre ma voix aux initiatives de ceux et celles qui pensent qu'il est encore temps de rectifier le tir pour assurer un avenir éducationnel et d'intérêt public à l'ancienne maison d'enseignement des sœurs des Sains-Noms-de-Jésus-et-de-Marie. À mon sens, plutôt que d'examiner les détails d'un projet résidentiel sur le Mont-Royal, il faut plutôt inscrire à l'ordre du jour l'élaboration d'un scénario viable qui permettrait à l'Université de Montréal de préserver, de restaurer et de faire bon usage de ce legs historique.

La tenue d'audiences publiques a à tout le moins le mérite de nous faire prendre conscience des menaces qui planent sur le Mont-Royal et sur de précieux bâtiments patrimoniaux. Professeure à l'Université de Montréal, j'étais déjà au fait de la difficulté de préserver l'intégrité du campus sur la Montagne et d'en assurer l'entretien, malgré la taille de nos effectifs étudiants et un manque criant d'espaces. Je souhaite que l'opinion publique soit désormais plus sensibilisée au problème et que les décideurs politiques agissent en conséquence.

J'attends de l'Office de consultation publique de Montréal qu'il reconnaisse que la privation d'un secteur aussi stratégique du Mont-Royal (le flanc Nord) et le changement de vocation qui est proposé sont des enjeux qui dépassent le niveau d'un simple arrondissement. Compte tenu du caractère irréversible que celles-ci pourraient avoir, je demande à l'Office et aux autorités compétentes de faire en sorte qu'aucune décision ou transaction ne soient effectuées, qui changeraient le caractère institutionnel public du site en question. Je souhaiterais enfin que les audiences favorisent l'expression d'appuis concrets en faveur de la poursuite de la vocation éducationnelle de l'ancien couvent, dans le cadre des activités de l'Université de Montréal.